

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉS

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT,  
N° 011/AONO/CIPM/IC FOTOKOL/2023 DU 09/3/2023

POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HÔTEL DE VILLE DE LA COMMUNE DE FOTOKOL

FINANCEMENT : FEICOM / COMMUNE DE FOTOKOL/Exercice 2023

**1. Objet de l'Appel d'Offres:**

Dans le but de développer ses infrastructures et pour l'amélioration des conditions de travail de son personnel communal, le Maire de la Commune de FOTOKOL lance pour le compte de sa Commune, un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de construction d'un Hôtel de Ville.

**2. Consistance des travaux**

Les travaux comprennent notamment :

- Installation du chantier ;
- Travaux préliminaires ;
- Terrassement ;
- Travaux en béton et béton armé
- Travaux de maçonnerie ;
- Etanchéité et isolation ;
- Charpente, couverture et faux plafond ;
- Revêtements durs ;
- Plomberie ;
- Electricité ;
- Menuiserie métallique ;
- Menuiserie aluminium et bois ;
- Peinture ;
- VRD.

**3. Délai d'exécution**

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres, est de dix (10) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

**4. Allotissement**

Les travaux sont répartis en un lot unique.

**5. Coût prévisionnel**

Le coût prévisionnel de la présente prestation est de 357 600 000 (Trois cent cinquante-sept millions six cent mille) francs CFA TTC.

**6. Participation et origine**

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais éligibles et remplissant les conditions reprises dans le Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPAO).

**7. Financement :**

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget du FEICOM de l'exercice 2023.

## 8. Cautionnement provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO d'un montant égal à **7 000 000 (Sept millions francs CFA, d'une validité de quatre-vingt-dix (90) jours**, au-delà de la date limite de validité des offres.

## 9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres:

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au service technique de la Commune de FOTOKOL, dès publication du présent avis.

## 10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres:

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables au Service Technique de la Commune de FOTOKOL, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **160 000 (Cent-soixante mille francs) CFA** payable à la Recette Municipale de la Commune de FOTOKOL.

## 11. Remise des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, seront déposées sous pli fermé contre récépissé à la Mairie de FOTOKOL auprès du représentant du Maître d'Ouvrage dûment mandaté pour la réception desdites offres, au plus tard le 31-03-23 à 13 heure, heure locale et devra porter la mention suivante :

### « AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 01/AONO/.../C.P.M./... IC FOTOKOL/2023 DU 09-3-2023

POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HÔTEL DE VILLE DE LA COMMUNE DE FOTOKOL »

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

## 12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO.

## 13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 31-3-2023 à 14 heures, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de FOTOKOL dans la salle de réunion de la Mairie.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

## 14. Critères d'évaluation

### a. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment:

#### ❖ Offre administrative

- l'absence d'une pièce administrative requise ;
- la non-conformité d'une pièce par rapport au modèle type dans un délai d'au plus de 48 heures ;
- une fausse déclaration ou une pièce falsifiée ou scannée.

- l'absence de la caution de soumission.

#### ❖ Offre technique

- offre technique incomplète ;
- une fausse déclaration ou une pièce falsifiée ou scannée ;
- n'avoir pas de chantier abandonné avec le FEICOM ;
- n'avoir pas une surface financière d'au moins cent cinquante millions (150 000 000) FCFA
- n'avoir pas réalisé au cours des cinq (05) dernières années un projet de bâtiment d'au moins cent cinquante millions (150 000 000) FCFA ;
- Note de l'offre technique inférieure à 27 sur 38.

#### ❖ Offre financière

- offre financière incomplète ;
- absence d'un prix unitaire quantifié.

#### b. Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

- la situation financière ;
- l'expérience ;
- le personnel ;
- les matériels.

#### 15. Attribution

Le Maire de la Commune de FOTOKOL attribuera le Marché au Soumissionnaire remplissant les conditions énoncées aux points 34.1 et 34.2 du Règlement Particulier de l'Appel d'Offre.

#### 16. Durée de Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

#### 17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de FOTOKOL (Service Secrétariat Général).

Fait à FOTOKOL le 10-03-2023  
Le Maire(Maître d'Ouvrage),

#### Ampliations :

- Préfet LOGONE ET CHARI ;
- FEICOM/ EXTREME NORD (pour information) ;
- ARMP/EXTREME NORD (pour insertion dans le JDM) ;
- Président CIPM (pour information) ;
- ST/C.O (pour archivages) ;
- Affichage.



*Ramat Moussa*